

C.B.9  
REPUBLIQUE DU CONGO

-----  
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA REFORME DE L'ETAT  
-----

DIRECTION GENERALE  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA PREVISION ET  
DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS  
-----

du 11 Juin 2004

Décret n° 2004-286 MFPRE/DGFP/DPME/SR <sup>1407</sup>  
portant intégration, nomination, titularisation à titre  
exceptionnel et versement de certains candidats dans  
les cadres des services sociaux (enseignement), en  
tête : monsieur NGOT Valentin.

(régularisation)

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

### VISAS :

Vu la constitution ;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67-304/MT-DGT du 30 septembre 1967, modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-165 du 22 mai 1964, fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 5 mars 1991, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994, portant suspension des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998, portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003, portant nomination des membres du Gouvernement ;

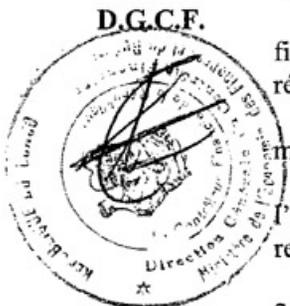
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 190/METPRJICS-CAB du 10 août 2000 portant recrutement des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

34

DECRETE :



**Article 1<sup>er</sup>** : Les candidats ci-après désignés, titulaires de la licence, obtenue à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur des lycées stagiaire, indice 790, titularisés exceptionnellement et nommés professeur certifié des lycées de 1<sup>er</sup> échelon, indice 830, ACC = néant et mis à la disposition du ministère de l'enseignement technique et professionnel, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et prénoms, date et lieu de naissance	Date de prise de service	Date de titularisation	Diplôme	Option du diplôme
1	NGOT Valentin, né le 20 novembre 1966 à Titi <i>A. M. O. 7</i>	2 novembre 2000	2 novembre 2001	Licence ès lettres	Langue et littérature française
2	NKOUA Olivier, né le 16 octobre 1973 à Ollombo	18 décembre 2000	18 décembre 2001	Licence ès lettres	Histoire
3	ONONY NDOULOU Angélita, née le 16 août 1973 à Brazzaville <i>A. M. O. 7</i>	8 novembre 2000	8 novembre 2001	Licence ès lettres	Histoire
4	BOUESSO-MBEMBA Rachel, née le 25 novembre 1972 à Brazzaville <i>A. M. O. 7</i>	3 novembre 2000	3 novembre 2001	Licence ès lettres	Documentation
5	KITSOUKA Yvon Patrice, né le 14 avril 1972 à Kébara <i>A. M. O. 7</i>	2 novembre 2000	2 novembre 2001	Licence ès lettres	Psychologie
6	NZAOU Noël, né le 24 décembre 1969 à Brazzaville <i>A. M. O. 7</i>	5 janvier 2001	5 janvier 2002	Licence ès sciences économiques	Economie financière
7	MBANZA Jean Florent, né le 5 décembre 1965 à Brazzaville <i>A. M. O. 7</i>	16 décembre 2000	16 décembre 2001	Licence ès sciences de la santé	Santé publique

**Article 2** : Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 1, 1<sup>ère</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon, indice 850, ACC = néant pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 3 avril 1999 susvisé.

**Article 3** : Conformément aux dispositions du décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

**Article 4** : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de service des intéressés et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 11 Juin 2004

2004-286

Par le Président de la République

Le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat

Gabriel ENTCHA-EBIA

Denis SASSOU N'GUESSO

Le ministre de l'économie, des finances  
et du budget

Rigobert Roger ANDELY

Le ministre de l'enseignement  
technique et professionnel

Pierre Michel NGUIMBI

**AMPLIATIONS :**

JORC	1
DGFP/DPME	3
MFPRE/SST	3
DGB	3
DGCF	2
METP	2
DAAP	7
INTERESSES	7
DOSSIERS	21
SGG/BC	2/51